

Séance de Conseil Municipal du 13 Août 2025





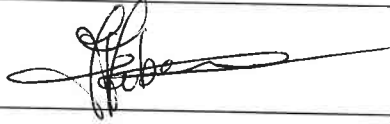
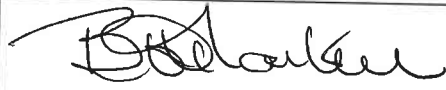
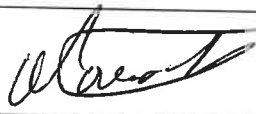
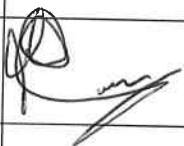
---

# Séance de Conseil Municipal

## 13 Août 2025

## Séance de Conseil Municipal du 13 Août 2025

## Liste des conseillers municipaux présents

Conseil Municipal		Signature
FERRIERE	Gérard	
SURRE	Alexandra	
MICHARD	Frédéric	
ANDRE	Pierre	
AUBERGER	Josiane	
BATISSE	David	Excusé
CHANDAT	Nicolas	Absent
MARTIN	Brigitte	
MEYRONNEINC	Angélique	Excusée
MINAUD	Catherine	Excusée
NOWAK	Dominique	
POMMEREUL	Sébastien	Excusé
SIMONIN	Matthieu	
TOURNU	Marie-Béatrice	Excusée

**Séance de Conseil Municipal du 13 Août 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le treize août, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr FERRIERE Gérard, Maire.

Date de la convocation : 08.08.2025

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHARD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mme MARTIN Brigitte - Mr NOWAK Dominique - Mr SIMONIN Matthieu.

**Procurations** : Mme MEYRONNEINC Angélique à Mme SURRE Alexandra - Mme TOURNU Marie-Béatrice à Frédéric MICHARD.

**Absents excusés** : Mr BATISSE David - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mme MINAUD Catherine - Mr POMMEREUL Sébastien - Mme TOURNU Marie-Béatrice.

**Absent** : Mr CHANDAT Nicolas

Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le quorum est atteint.

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des observations relatives au procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 31 Juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Rénovation logements communaux : Validation dossier PRO/DCE
2. Informations
3. Questions diverses

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL

### 1. Rénovation logements communaux : Validation dossier PRO/DCE

#### Commentaires :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la validation de la phase APD par délibération n°59/2025 pour un montant estimé à 202 200 € HT, la maîtrise d'œuvre a rendu les études de la phase Pro et le Dossier de Consultation des Entreprises en vue de lancer l'appel d'offres de travaux.

L'ensemble des pièces du dossier ont été envoyé au conseil municipal.

Après explications et débats, Monsieur le Maire procède au vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

### 2. Informations

✓ Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par la SARL Kaci concernant des problèmes de sécurité routière Rue Emile Guillaumin.

Mr Michard propose de mener une réflexion globale avec l'UTT sur l'ensemble des accès des entreprises implantées sur cette zone.

✓ Les louvetiers interviennent sur la commune pour la destruction des pigeons à titre gratuit et à leurs frais personnels. Le conseil municipal s'accorde à voter une subvention pour leur association. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### 3. Questions diverses

Néant

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

## Séance de Conseil Municipal du 13 Août 2025

## DELIBERATIONS

**Délibération n°65/2025 : Rénovation logements communaux - 18 Avenue Victor Hugo - Approbation phase PRO/DCE****Déposée en Préfecture le 13.08.25**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Par délibération n°59/2025 du 10 Juillet 2025, le conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation des logements communaux sis 18 Avenue Victor Hugo pour un montant estimatif de travaux de 202 200 € HT.

La maîtrise d'œuvre a rendu les études de la phase PRO/DCE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier phase PRO/DCE comprenant :

- les plans d'architecte état actuel, plans des démolitions, plans projet, les plans des Bureau d'Etudes Technique
- le CCTP prescriptions communes tous corps d'état
- les CCTP de chacun des lots
- les cadres de décomposition du prix global forfaitaire pour chacun des lots

Le Projet est décomposé en 8 lots :

- ❖ désamiantage – déplombage
- ❖ démolitions – maçonnerie
- ❖ menuiseries extérieures et intérieures
- ❖ doublages – cloisons – plafonds – isolation
- ❖ carrelage – faïence
- ❖ peinture – revêtement de sols souples
- ❖ plomberie sanitaire – ventilation
- ❖ électricité – chauffage électrique

Prestations supplémentaires éventuelles :

- remplacement de trois fenêtres dans la cage d'escalier
- réfection des peintures dans la cage d'escalier
- mise en jeu et peinture des volets bois de la façade avant et du bureau du médecin
- reprise électricité et éclairage dans la cage d'escalier et les combles

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ DE VALIDER la phase PRO/DCE rendue par la maîtrise d'œuvre
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises conformément au Code Général des marchés publics
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Séance de Conseil Municipal du 13 Août 2025


---

LISTE DES DELIBERATIONS DU 13/08/2025

65/2025	Rénovation logements communaux - 18 Avenue Victor Hugo - Approbation phase PRO/DCE	Approuvée
---------	---	-----------

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHARD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mme MARTIN Brigitte - Mr NOWAK Dominique - Mr SIMONIN Matthieu.

La secrétaire de séance,



A. SURRE

Le Maire,



G. FERRIERE